



AVIS RELATIF AU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Avis public est donné aux contribuables de la Ville de Longueuil que le rôle général de perception des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2021 imposées par le Règlement CO-2020-1134 est déposé à mon bureau situé au 4250, chemin de la Savane, Longueuil et que des comptes de taxes seront expédiés dans le délai imparti par la Loi.

Longueuil, le 1^{er} janvier 2021

Sylvie Toupin

Directrice des finances et trésorière